

**OFFICE FÉDÉRAL DES AFFAIRES  
ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES  
Service du développement**

Pak 821 - fon/brg

Berne, le 15 mars 1993

Note

**Visite de Monsieur le Secrétaire d'Etat F. Blankart au Pakistan**

**Coopération de la Suisse avec la Banque asiatique de développement (AsDB)**

---

Généralités

La Banque asiatique de développement est une institution financière de développement comprenant 52 pays membres. L'AsDB qui a son siège à Manille, Philippines, a été fondée en 1965 et a débuté ses activités l'année suivante. Au cours de son premier quart de siècle d'existence, l'AsDB est devenue un important catalyste favorisant le développement de la région la plus peuplée et à la croissance la plus rapide du globe.

Les fonctions principales de la Banque sont

- d'effectuer des prêts et des investissements directs en vue du développement économique et social des pays membres en développement;
- de fournir une assistance technique pour la préparation et l'exécution de projets et programmes de développement ainsi que pour des activités de conseil;
- de promouvoir les investissements privés et publics dans des buts de développement et
- de répondre à des demandes d'assistance en vue de coordonner les politiques et les plans des pays membres en matière de développement.

Les ressources de la Banque se composent, d'une part, de ressources au titre du capital ordinaire (OCR) qui comprennent le capital souscrit, les réserves et les fonds empruntés sur les marchés internationaux des capitaux. Les prêts provenant des ressources au titre du capital ordinaire de l'AsDB représentent 68 % des prêts cumulés de cette dernière et sont généralement faits aux pays membres en développement qui ont déjà atteint un certain niveau de développement. Les principaux pays qui ont bénéficié de ces ressources sont l'Indonésie (engagement total au 31.12.1992: US\$ 8.419 milliards), l'Inde (US\$ 4.267 milliards), les Philippines (US\$ 3.865 milliards), le Pakistan (US\$ 3.092 milliards) et la Thaïlande (US\$ 2.429 milliards).



D'autre part, les Fonds spéciaux de la Banque comprennent des contributions faites par les pays membres, les revenus nets accumulés de la Banque et des montants spécialement affectés à cet effet qui sont tirés du capital versé.

Les principaux bénéficiaires du Fonds asiatique de développement sont le Pakistan (engagement total au 31.12.1992: US\$ 3.942 milliards), le Bangla Desh (US\$ 3.818 milliards), le Sri Lanka (US\$ 1.410 milliard) et le Népal (US\$ 1.104 milliard).

## Coopération bilatérale de la Suisse avec l'AsDB

La Suisse est devenue membre de l'AsDB en 1967. Elle participe également aux activités du Fonds spécial d'assistance technique (TASF) créé en 1967 et au Fonds asiatique de développement (ADF) établi en 1974.

### 1. Coopération financière

La Suisse détient une part de 0.615 % au capital-action de l'AsDB, ce qui lui donne droit à 0.876 % du total des droits de vote. Cette part au capital représentait au 31 décembre 1992 un engagement total de US\$ 141.969 millions (environ Frs. 212.95 millions) dont US\$ 17.050 millions (= Frs. 25.60 millions) ont été effectivement versés.

La Suisse participe régulièrement aux reconstitutions de l'ADF. Notre participation à la dernière reconstitution (ADF-VI), approuvée en décembre 1991, s'élève à US\$ 54.7 millions (Frs. 82.05 millions) et notre part à la reconstitution totale (US\$ 4.2 milliards) se monte - comme cela a été le cas pour l'ADF-V - à 1.23 %. Notre pays a contribué jusqu'au 31 décembre 1992 l'équivalent de US\$ 185.4 millions (montant reçu; Frs. 278.10 millions) à ce fonds. La Suisse n'a effectué aucun cofinancement à des projets de l'AsDB en 1992.

En plus de ses engagements en tant que membre de l'AsDB, la Suisse apporte à celle-ci une aide directe dans le cadre de l'accord de coopération bilatérale conclu en 1980. Le programme d'assistance technique de la suisse établissait une provision initiale sous forme de don de Frs. 14 millions dans un fonds spécial administré par la Banque. Depuis lors, la Suisse a accepté de reconstituer ce fonds à deux reprises à des conditions similaires, soit des provisions additionnelles de Frs. 10 millions et Frs. 3 millions, respectivement en 1983 et 1988. A fin 1992, Frs. 26.7 millions avaient été utilisés laissant un solde de Frs. 2.5 millions (dont Frs. 2.3 millions de revenus d'investissements) disponible pour de nouveaux projets. Jusqu'ici ce programme a permis de financer 35 projets dans 9 pays membres en développement (y compris 6 projets au Pakistan?) ainsi que 7 contrats régionaux d'assistance technique.

En ce qui concerne plus particulièrement le Pakistan, un crédit-mixte de Frs. 90 millions a été signé en 1987. Sur ce montant, Frs. 25 millions ont été utilisés entre 1988 et 1991 sous forme de financements parallèles à des projets financés par l'AsDB dans le secteur de la distribution d'électricité.

## 2. Passation des marchés

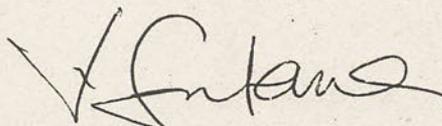
En 1992, les entreprises suisses ont pu fournir des biens et des services financés par la Banque asiatique de développement pour une valeur de US\$ 40.5 millions, ce qui correspondait à 1.4 % du total des achats financés par la Banque. Depuis l'adhésion de la Suisse à l'AsDB, nos entreprises ont remporté des marchés pour un montant de US\$ 466.3 millions ou 2.0 % du total. Cela traduit le succès rencontré par nos entreprises dans les appels d'offre de l'AsDB.

## 3. Emprunts de l'AsDB sur le marché suisse des capitaux

Jusqu'au 31 décembre 1992 l'encours des emprunts de l'AsDB sur notre marché financier s'est monté à Frs. 2.2 milliards (US\$ 1.526 milliard) (19 emprunts existants). Durant la seule année 1992, l'AsDB a émis 1 emprunt sur le marché suisse (en avril) qui se montait à Frs. 300 millions. L'encours à fin 1992 représentait 14.0 % du montant total des emprunts de l'AsDB.

## 4. Représentation de la Suisse à l'AsDB

La Suisse fait partie du groupe de vote qui comprend également la Belgique, l'Espagne, la France et l'Italie. Jusqu'au 30 juin 1993, notre pays est représenté par un adjoint technique à l'Administrateur. Dès le 1er juillet 1994 nous aurons droit, selon le tournus à un administrateur-adjoint pour 3 ans. Dans le staff, la Suisse n'est représentée que par un de ses ressortissants alors que selon sa quot-part, elle pourrait en avoir quatre. Il occupe toutefois une "senior position" (Manager Power-East; à partir de avril 1993: Manager Power-West inclus Pakistan) au sein de l'AsDB.



Ph. Fontana  
Section des Institutions financières  
multilatérales